

ou non à l'impression, pourvu qu'ils ne contiennent rien qui puisse avoir le caractère d'une correspondance actuelle et personnelle ; enfin les titres de toute nature servant de pièces justificatives ou d'éclaircissements à une affaire quelconque, judiciaire, industrielle ou commerciale, et les lettres d'une date ancienne destinées à un usage analogue, c'est-à-dire ayant perdu le caractère de correspondance actuelle et personnelle ;

5° Les partitions et feuilles manuscrites de musique.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

N° 29. — Par décret impérial en date du 2 décembre 1864, M. Bonet (Frédéric-Augustin), enseigne de vaisseau (capitaine de port et directeur de l'arsenal maritime de Papeete), a été nommé au grade de lieutenant de vaisseau.

N° 30. — Par décision ministérielle en date du 5 décembre 1864, MM. Laurent et Langomazino, nommés provisoirement écrivains de la marine du service colonial par arrêté du Commandant Commissaire Impérial du 1^{er} juillet 1864, ont été confirmés dans leur emploi.

N° 31. — Par dépêche du Ministre de la Marine et des Colonies, en date du 12 décembre 1864, M. Schuller, garde du génie, est désigné pour être attaché au service des ponts et chaussées, en remplacement de M. Marie, admis à la retraite.

N° 32. — Par ordonnance de la Reine et du Commandant Commissaire Impérial, en date du 13 février 1865, le nommé Haerco-tahi, chef représentant du village de Papeari, a été suspendu de ses fonctions pendant un mois.

N° 33. — Par ordre du Commandant Commissaire Impérial, en date du 13 février 1865, l'indigène Mote, chef provisoire du village de Mataiea, a cessé ses fonctions.

N° 34. — Par un ordre du même jour, le S^r Pohuetea, frère de la cheffesse de Punaauia, a été nommé chef provisoire du district de Mataiea.

N° 35. — Par arrêté en date du 18 février 1865, M. Bonnefin, habitant notable, est nommé membre du conseil d'appel, en remplacement de M. Brander, démissionnaire.

CERTIFIÉ CONFORME :

Papeete, le 25 mars 1865 (1).

L'Ordonnateur,

T. NESTY.

(1) Cette date est celle de la réception du Bulletin aux Archives.